

## Association Actions Accès Santé

### Compte-rendu de la réunion publique du 23 mai 2025

180 personnes ont participé à la réunion.

En introduction, sont présentées les 2 propositions de loi des parlementaires Garot et Mouiller pour réguler l'installation des médecins au profit des déserts médicaux et la façon dont elles s'appliqueraient sur la Presqu'île.

L'association propose ensuite aux participants de donner leur point de vue et de débattre des analyses et propositions de l'association, telles que résumées dans le tract d'invitation, ainsi que de celles de la mairie. L'objectif est que chacun puisse se faire son propre jugement sur la politique de santé qu'il faudrait mettre en place pour avoir assez de médecins au Croisic.

Plusieurs participants témoignent de renoncement à soin, en particulier de personnes âgées incapables de passer par Internet pour prendre rendez-vous. Un autre participant témoigne du cas de personnes âgées ayant attendu plusieurs heures dans le hall d'accueil de la maison médicale faute de présence humaine accessible. Tous confirment la nécessité de rétablir un secrétariat à la maison médicale comme il y en avait un jusqu'en 2021.

Une participante, membre de l'association, indique qu'elle a rencontré le Dr Mathivat lors la distribution de tracts et que celle-ci lui a dit que ce secrétariat était un vrai sujet.

Pour le financement du secrétariat des médecins libéraux, il est rappelé qu'en droit, le principe est qu'une municipalité ne peut pas financièrement aider un médecin libéral mais qu'il y a une exception pour les communes officiellement reconnue par l'Agence Régionale de Santé comme en situation de « désert médical », ce qui est le cas aujourd'hui pour le Croisic. La commune peut donc financièrement aider aujourd'hui ses médecins libéraux à reconstituer un cabinet de groupe avec un secrétariat comme avant 2021 mais, une fois sortie de la situation de désert médical, la commune devra cesser cette aide.

Il est également rappelé que, pour embaucher des médecins salariés, une commune doit créer une structure juridique, dite « centre de santé ». C'est ce centre qui est l'employeur des médecins, le budget du centre étant constitué en budget annexe du budget municipal. Pour avoir des médecins salariés au Croisic, deux solutions sont envisageables. Soit la commune du Croisic crée un centre de santé, soit le centre de santé existant de Batz devient un centre de santé intercommunal. Par ailleurs, l'équilibre financier d'un centre de santé est difficile à trouver avec moins de 3 médecins salariés car leurs honoraires de consultation sont alors insuffisants pour financer les frais de secrétariat et de fonctionnement. Il est à noter que, sur ces 4 années d'existence, le centre de santé de Batz a dégagé un résultat positif significatif. C'est la raison pour laquelle le tract d'invitation privilégie la solution du centre de santé intercommunal.

Certains participants favorables à l'embauche de médecins salariés pensent que la solution intercommunale est peut-être théoriquement la meilleure mais est très difficile à mettre en place compte tenu des réticences de la plupart des élus, et pas seulement de ceux du Croisic, envers toute forme d'intercommunalité. Le conseil municipal actuel du Croisic a déjà pris prétexte d'un supposé refus de Batz pour exclure l'embauche de médecins salariés et le futur conseil municipal du Croisic qui sera élu en 2026 pourrait en faire de même. On ne peut également préjuger de l'accord des élus de Batz. Ces participants préconisent donc d'afficher comme demande unique à la mairie du Croisic la création d'un centre croisicais de santé. Ils indiquent que la commune a largement les moyens d'assumer un éventuel déficit, au vu des nombreuses autres dépenses moins prioritaires faites par ailleurs.

L'association rappelle que sa position est celle d'un plan A, un centre intercommunal, avec un plan B, un centre croisicais, à activer immédiatement si le plan A n'est pas possible. Mais la dernière assemblée générale de l'association a décidé de simplifier son message dans le tract pour ne pas perdre le lecteur dans les méandres d'un dossier très complexe. Pour les discussions à venir avec la mairie, l'association garde bien sa position du plan A et du plan B.

Un autre débat a donné lieu à de nombreuses interventions. Qu'attendre de la rencontre entre Mme la maire et 3 représentants de l'association prévue mercredi 28 mai ? Après les réponses négatives et agressives de la mairie publiées dans les médias les 22 et 23 mai, Mme la maire a-t-elle quelque chose de plus positif à annoncer à l'association ? Quelle attitude doit adopter l'association dans cette rencontre ? Faut-il que les croisicais manifestent leur présence pendant cette rencontre ?

L'association rappelle d'abord qu'elle a reçu le jeudi 20 mai à 10h un mail d'invitation. L'association a accepté par mail du 21 mai à 14h l'invitation pour l'un des 3 créneaux horaires proposés. Il est donc pour le moins malvenu que Mme la maire dise dans la presse « J'ai invité le président de l'association à une rencontre. Il n'a pas daigné me répondre ». Au-delà, l'association n'a aucune idée de ce que Mme la maire souhaite dire dans cette rencontre. Ses 3 représentants écouteront donc d'abord ce pourquoi Mme la maire a souhaité cette rencontre et continueront à porter leurs demandes.

Plus largement, des participants se demandent comment sortir du climat conflictuel entre la mairie et l'association pour trouver des solutions. Il est rappelé que l'action de l'association a été initiée en 2023. Les fondateurs de l'association ont d'abord cherché à discuter avec la mairie sans faire de bruit. Face au refus de Mme la maire de les recevoir, ils ont alors décidé de lancer une 1<sup>ère</sup> pétition et une réunion publique fin 2023. Suite à la mobilisation des croisicais, la mairie a constitué début 2024 un groupe de travail auquel l'association a participé mais qui n'a débouché que sur un blocage total de la mairie et un éditorial agressif de Mme la maire dans le bulletin municipal de l'été 2024. L'association a alors lancé une 2<sup>ème</sup> pétition. L'assemblée générale de l'association de février 2025 a donc décidé d'organiser cette réunion publique. Face au blocage de la mairie, cette assemblée a considéré que faute d'obtenir satisfaction dans le présent municipale, il fallait faire en sorte que la question de la politique de santé soit un des sujets majeurs du débat lors des élections municipales de 2026. L'enjeu est que les croisicais choisissent entre les listes en compétition en fonction de leurs propositions en matière de santé, énoncées précisément dans leur programme.

Un participant se demande pourquoi il est plus facile d'attirer des médecins généralistes salariés que des médecins généralistes libéraux. Il est répondu que c'est d'abord un constat : Batz pourvoit sans aucune difficulté ses postes et a même dû choisir entre 10 candidats lors de son dernier recrutement alors que Le Croisic peine à faire venir des libéraux. L'explication est la suivante. Les médecins qui veulent faire de la médecine salariée de ville n'ont le choix qu'entre les postes proposés par les 200 à 300 communes qui ont créé des centres de santé, quelles que soient leurs contraintes personnelles. Les médecins qui veulent s'installer en libéral ont par contre le choix entre les 36 000 communes françaises et ce sont donc leurs contraintes personnelles qui leur font choisir d'autres communes que Le Croisic.

D'autres participants contestent le nombre de médecins annoncé par la mairie. En particulier, le Dr Mathivat ne travaille qu'à 65 % comme elle l'affiche sur Doctolib ou comme l'indique son bail avec la mairie. On est donc à 2,5 médecins plutôt qu'à 3 comme le dit la mairie. Un autre participant ajoute que ce chiffre va encore baisser si un des 3 médecins actuels quitte le Croisic avant la fin 2025 comme il dit y réfléchir à ses patients.

Plusieurs participants soulignent que ce manque de médecins est catastrophique pour les touristes l'été.

Un participant signale l'article récent du journal Marianne « Quand les déserts médicaux tuent » ». Il y a noté par exemple que l'écart d'espérance de vie entre les déserts médicaux et le reste de la France y était de 2 ans.